



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE OU MODIFICATION DU BRANCHEMENT

Accueil du public :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00
61 rue de Thann · 68200 MULHOUSE
03.89.32.58.34 ou 03.89.33.79.95 | branchements.eau@m2A.fr

Envoi des courriers :

Régie de l'Eau m2A

Maison du Territoire

BP 30100 · 68390 SAUSHEIM
m2A.fr/eau

Je soussigné(e) :

demeurant :

Code Postal :

Commune :

Tél. privé :

Tél. professionnel :

Courriel :

Agissant en qualité de : Propriétaire Syndic de Copropriété Autre :

Demande le raccordement au réseau de conduites d'eau pour l'immeuble sis :

Adresse :

Commune :

Cocher la case si une demande de raccordement assainissement a également été faite

Renseignements et pièces à fournir par le demandeur

- Plans de situation, masse, et du sous-sol de l'immeuble
- **Un plan indiquant l'emplacement du regard à compteur** (cotation et niveau définitif)
- Les éventuels aménagements (piscines, arrosages automatiques, réseaux souterrains)
- **Une copie de l'acte notarié** stipulant une **servitude** de passage de réseaux sur un terrain voisin dans le cas échéant accompagné des plans y afférents
- Le nombre de points d'eau ou le débit foisonné instantané :

	Évier	Lavabo	Bai- gnoire	Douche	WC réservoir	WC robinet	Lave Vaisselle	Machine à laver	Poste d'eau	Jardin Cour
Nb										

OU

Débit foisonné instantané :

L/s

Cocher si RIA

Date :

Signature :

Mulhouse Alsace Agglomération

Maison du Territoire
9 Avenue Konrad Adenauer · BP 30100
68393 Sausheim Cedex
Tél. : 03 89 33 79 79

m2A.fr





MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE OU MODIFICATION DU BRANCHEMENT

La Régie de l'Eau m2A est seule habilitée pour effectuer les travaux de raccordement au réseau public d'adduction d'eau sur les communes de **Baldersheim, Bantzenheim, Battenheim, Berrwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Habsheim, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Ottmarsheim, Pfastatt, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Ungersheim et Zimmersheim.**

Pièces à fournir :

Pour les particuliers : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour,...), Attestation notariale de propriété et bail si location,

Pour les personnes morales : Extrait du Kbis (pour les sociétés), Attestation notariale de propriété et bail commercial si location.

Formulaire à déposer à la mairie de la commune concernée

AUTORISATION DE RACCORDEMENT (À compléter par la Mairie du lieu de l'immeuble)

Commune de :

Accordée le :

Visa du Maire :

À soumettre à la redevance d'assainissement : oui non

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Régie de l'Eau m2A pour la gestion de votre abonnement en eau potable. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données personnelles, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant notre délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse : donneespersonnelles@m2A ou par voie postale à l'adresse de la Régie de l'Eau m2A. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en ligne sur www.cnil.fr/fr/plaintes ou par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, une notice d'information plus complète est à votre disposition sur demande.

Mulhouse Alsace Agglomération

Maison du Territoire
9 Avenue Konrad Adenauer - BP 30100
68393 Sausheim Cedex
Tél. : 03 89 33 79 79

m2A.fr

